

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-33

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie ;

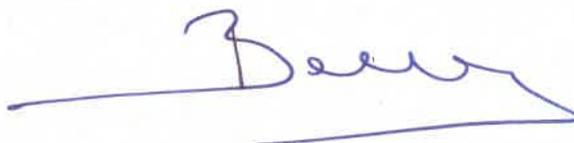
En ayant délibéré lors de sa séance du 21 mars 2024,

Émet un avis favorable sur l'article 10 du projet de loi.

Fait le 25 mars 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES